

BStGer BB.2019.91 vom 6. August 2019

Bundesstrafgericht, 2019-08-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BB.2019.91

FR: TPF BB.2019.91 du 6 août 2019

IT: TPF BB.2019.91 del 6 agosto 2019

Regeste

Actes de procédure de la Cour des affaires pénales (art. 20 al. 1 let. a en lien avec l'art. 393 al. 1 let. b CPP).

Erwägungen

E. 1

Les procédures BB.2019.91 et BB.2019.97-99 sont jointes.

E. 2

Les recours sont irrecevables.

E. 3

Un émolument de CHF 2'000.-- est mis par moitié à la charge de D. et par moitié solidairement à la charge de fondation A., fondation B. et C. AG.

Bellinzone, le 6 août 2019

Au nom de la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président: La greffière:

Distribution

- Mes Adrian Bachmann et Jan Berchtold - D. - Ministère public de la Confédération - Tribunal pénal fédéral, Cour des affaires pénales

Indication des voies de recours Il n'existe pas de voie de recours ordinaire contre cette décision.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.